



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit au logement opposable

Question écrite n° 98560

Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'habitat durable sur le fonctionnement des commissions de médiation dans le cadre du droit au logement opposable (DALO). Le comité de suivi DALO a remis en janvier 2016 un rapport mettant en avant les dysfonctionnements de ces commissions, notamment sur la question de la prise en compte de critères autres que ceux prévus par la loi comme l'offre de logements disponibles. Le rapport dénonce également les disparités existant entre les différentes commissions selon les territoires. Il lui demande donc quelles sont les mesures à prévoir pour éviter une rupture d'égalité entre demandeurs de logement au titre du droit au logement opposable.

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98560

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et habitat durable

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 août 2016](#), page 7390